

LES COUNTIES ET LES SPECIAL DISTRICTS AUX ÉTATS-UNIS

Pierre Blais
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Le 25 février 2005

SYNTHÈSE

Aux États-Unis, les *counties*¹ et les *special districts*² constituent des instances locales qui partagent, entre autres, la caractéristique de pouvoir exercer des compétences sur un territoire plus grand que celui des municipalités. Présentés par certains comme des modèles d'institutions « à géométrie variable », qu'en est-il tout particulièrement par rapport à nos institutions supramunicipales, soit les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines?

Pour bien comprendre les caractéristiques des *counties* et des *special districts* et pour mieux les situer par rapport à notre contexte, il est nécessaire de dresser succinctement un portrait d'ensemble du système de gouvernements locaux aux États-Unis.

Une vue d'ensemble du système de gouvernements locaux aux États-Unis

Selon la typologie retenue par le US Census Bureau (2002), il existe cinq grands types d'instances locales³ aux États-Unis : les *counties*, les municipalités, les *townships* (ou *towns*)⁴, les *special districts* et les districts scolaires (*schools districts*). Ces types d'institutions locales se différencient principalement par rapport à leur rôle multi ou unifonctionnel, au type de territoire desservi, à leurs liens avec les autres paliers institutionnels et à la présence ou non d'autorités élues qui leur soient propres.

Soulignons que les composantes de ce système de gouvernements locaux présentent des caractéristiques différentes selon les États. Ainsi, les pouvoirs et les modes d'organisation attribués à chacune de ces composantes peuvent varier d'un État à l'autre; des variations peuvent également exister à l'intérieur même d'un État. Il en est de même des dénominations utilisées pour les divers types d'institutions locales; par exemple, 18 dénominations existent pour désigner le *township* (Stephens et Wikstrom, 2000, p. 6-11).

Le tableau qui suit, tiré des données du US Census Bureau, offre une vue d'ensemble du nombre actuel et de l'évolution de chacun des types de gouvernements locaux.

	Instances multifonctionnelles			Instances unifonctionnelles	
	<i>Counties</i>	Municipalités	<i>Towns et Townships</i>	<i>Special districts</i>	Districts scolaires
1932	3 062	16 442	19 978	14 572	128 548
1952	3 049	16 778	17 202	12 319	56 346
1962	3 043	17 997	17 144	18 823	34 678
1972	3 044	18 517	16 991	23 885	15 781
1982	3 041	19 076	16 734	28 078	14 851
1992	3 043	19 279	16 656	31 555	14 422
2002	3 034	19 429	16 504	35 052	13 506

- 1 Il est préférable de ne pas utiliser la traduction française « comté », puisque le *county* états-unien présente de très grandes différences avec le comté tel que nous le connaissons ici.
- 2 Diverses traductions françaises sont utilisées pour désigner les *special districts* : « districts spécialisés », « districts à vocation spécialisée » ou « agence unifonctionnelle ». Puisque aucune de celles-ci ne nous semble dénommer adéquatement ce type d'institution, nous préférons utiliser l'appellation anglaise.
- 3 Selon la terminologie reconnue aux fins des comparaisons internationales, les institutions locales regroupent des instances décentralisées uni ou multifonctionnelles, au niveau municipal, supra ou intermunicipal ou bien régional.
- 4 Il est préférable de ne pas utiliser la traduction française « canton », puisque le *township* états-unien ne correspond pas à ce qu'est un canton ici.

Le nombre de ces diverses institutions locales paraît à prime abord fort élevé. Il importe toutefois de considérer que la taille et l'ampleur des activités de plusieurs de ces administrations locales peuvent être fort restreintes.

Ainsi, comme l'illustre le tableau de l'Annexe 1, 35 % de ces institutions locales ne comptent aucun employé rémunéré; on qualifie ces administrations locales de « *toy governments* » (Stephens et Wikstrom, 2000, p. 129). Il peut s'agir de municipalités, de *townships* ou de *special districts* aux activités plutôt restreintes, qui font réaliser celles-ci par des tiers. Par ailleurs, plusieurs *special districts* n'existent qu'en tant que corporations destinées à financer certaines activités sur un territoire donné.

Examinons succinctement les principales caractéristiques de chacun de ces types d'institutions locales, en considérant tout particulièrement celles des *counties* et des *special districts*⁵.

Les municipalités et les *townships*

Comme au Québec, les municipalités sont des instances multifonctionnelles dont les compétences et les règles de fonctionnement sont définies par les États. En fonction des États, ces compétences et règles de fonctionnement peuvent varier selon le statut de « ville » (ou cité) ou de « village » attribué à la municipalité. Elles peuvent également varier en fonction de ce que prévoit la charte constitutive (*home rule*) dont peuvent se doter les municipalités de la plupart des États, moyennant des conditions variables selon les cas (référendum, approbation de l'État, etc.).

En général, les compétences des municipalités états-uniennes recoupent celles des municipalités du Québec et se rapportent à des domaines comme l'urbanisme, les loisirs, parcs et espaces verts, la sécurité publique, les infrastructures locales (aqueduc, égout et voies de circulation locales), etc. Mais, surtout dans les grandes villes, elles peuvent s'étendre à l'éducation, l'assistance sociale, la santé, les hôpitaux ainsi que la distribution d'énergie.

Présents dans vingt États, les *townships* constituent un type particulier de municipalités en milieu rural⁶. Malgré qu'ils soient des instances multifonctionnelles, ils remplissent généralement moins de fonctions que les municipalités incorporées à titre de « ville » ou de « village ». Les compétences et règles de fonctionnement de ces instances sont définies en vertu des lois des États et non pas en vertu de chartes constitutives particulières comme cela peut être possible pour les municipalités incorporées de plusieurs États. Dans certains cas, la prise de décision s'y fait dans le cadre d'un système de démocratie directe, c'est-à-dire où les décisions sont prises à la majorité des citoyens présents lors d'une assemblée publique et non pas par l'intermédiaire d'un conseil municipal élu pour prendre de telles décisions (Becquart-Leclercq, 1988, p. 35 et 36).

En moyenne, les municipalités et *townships* états-uniens ont dépensé 1 700 \$CA par habitant (US Census Bureau, 2002) contre 1 350 \$CA pour les municipalités québécoises, en 2002.

5 Nous ne considérerons pas ici les *schools districts* dont la vocation est similaire à celle de nos commissions scolaires.

6 Trente États, pour la plupart situés dans le sud et dans l'ouest du pays, n'ont pas de *towns* ou *townships* (US Census Bureau, 2002).

Les *counties*

Une instance régionale

Les *counties* constituent une instance régionale dont le territoire recouvre celui de plusieurs municipalités et *townships* ainsi que, le cas échéant, de territoires non municipalisés. Ce type d'instance locale se trouve présent dans 48 États⁷. À l'instar des municipalités, leurs compétences et règles de fonctionnement sont définies dans la législation des États ou dans une charte constitutive (*home rule*) particulière au *county*; la plupart des États permettent aux *counties* de se doter d'une telle charte, moyennant diverses conditions.

Les *counties* sont dirigés par des conseils composés de représentants directement élus au suffrage universel et peuvent disposer de sources autonomes de financement. Les *counties* dépensent en moyenne 1 350 \$CA par habitant, financés à près de 40 % par des transferts gouvernementaux. Les taxes foncières fournissent 25 % des revenus. Le reste provient principalement de tarifications et de taxes de vente (US Census Bureau, 2002).

Précisons que le nombre de membres du conseil des *counties* s'établit habituellement entre trois et cinq conseillers. Toutefois, les *counties* de certains États disposent d'un conseil pouvant comprendre plus de 45 membres élus; à l'inverse, en Georgie, les conseils de 14 *counties* ne comptent qu'un seul membre élu. Le ratio du nombre d'élus par rapport à la population s'avère donc fort variable.

Quatre types de compétences

À l'origine, les *counties* étaient considérés à la fois comme des instances administratives des États et comme des fournisseurs de services locaux (Stephens et Wikstrom, 2000, p. 133-136; Champagne, 2002; State of California, 2000, p. 14). Tel est encore le cas aujourd'hui, même si ces compétences se sont diversifiées.

En tant qu'instances de décentralisation, certaines de leurs compétences leur sont dévolues par les États; par exemple, l'administration des scrutins électoraux, la tenue des registres d'état civil ou de propriété ou encore la gestion des prisons de *county*. Ils assument également l'administration de divers programmes établis par les gouvernements supérieurs, notamment en matière de santé, de services sociaux, de logement, d'environnement ou encore de justice.

Par ailleurs, les *counties* sont responsables de la prestation de services « municipaux » (aqueduc, égout, urbanisme, etc.) dans les territoires non municipalisés. Enfin, plusieurs *counties* exercent, sur l'ensemble de leur territoire, des compétences qui leur ont été déléguées par les municipalités, en matière de développement économique, de transport en commun ou d'élimination des déchets, par exemple.

Une grande variabilité dans l'ampleur de leurs activités

L'ampleur de l'ensemble des activités des *counties* se révèle fort variable. Ils sont, de façon générale, très actifs dans certains États comme le Maryland, la Virginie, Hawaï, l'Alaska, la Caroline du Nord, le Tennessee, le Mississippi, le Wyoming ou la Floride. À l'opposé, ils assument peu de responsabilités dans certains États de la Nouvelle-Angleterre comme le Vermont, le Massachusetts, le Maine et le New-Hampshire.

Dans plusieurs États, l'administration de programmes de l'État ou du gouvernement fédéral explique pour une bonne part l'ampleur de l'activité des *counties*. En Californie, par exemple, l'administration de ce type de programmes accapare près des 2/3 du budget des *counties*.

7 Il n'y a plus de *counties* au Connecticut et au Rhode Island.

En outre, certains États comme le Maryland, la Virginie, la Floride ou la Californie comprennent de très vastes territoires non municipalisés, qui n'en sont pas moins occupés et qui sont parfois même très peuplés. Par exemple, en 2000, près de 1,2 millions de personnes, soit 52 % de la population du *county*, habitaient dans les territoires non municipalisés du Miami-Dade County⁸. Le County of Los Angeles comptait quant à lui un million d'habitants dans ses territoires non municipalisés⁹. La prestation de services municipaux constitue donc une part importante des activités de plusieurs *counties*.

Par ailleurs, quelle que soit l'ampleur des activités de l'ensemble des *counties* d'un État donné, certains d'entre eux se démarquent de façon particulière compte tenu du fait qu'ils assument de nombreuses compétences déléguées par les municipalités. Le Milwaukee County, au Wisconsin, et le Miami-Dade County, en Floride, sont parmi les *counties* de ce type les plus souvent cités. Dans le cas du Miami-Dade County par exemple, les services offerts par la plupart des municipalités du territoire se limitent à la patrouille et certains services policiers, à l'urbanisme et aux activités récréatives; un nombre très restreint de municipalités administrent un service de protection contre les incendies, possèdent leur propre bibliothèque ou disposent d'un office d'habitation.

De manière exceptionnelle, on compte un certain nombre de cas d'intégration complète d'un *county* et d'une municipalité (*city-county consolidation*), la plupart du temps très urbanisée. Mentionnons notamment les cas de Boston, Philadelphie, New York, San Francisco, Denver, Nashville, Jacksonville, Indianapolis ou Kansas City (State of California, 2000).

Par rapport aux MRC et aux communautés métropolitaines

Par rapport aux MRC ou communautés métropolitaines du Québec, la nature des activités des *counties* est beaucoup plus diversifiée. Il s'agit en fait de gouvernements régionaux, et non pas seulement supramunicipaux, qui fournissent directement une vaste gamme de services à la population. Il est à noter que le territoire des *counties* ne correspond pas à celui des régions métropolitaines comme c'est le cas pour les communautés métropolitaines du Québec¹⁰.

Les *special districts*

Une instance dédiée à une ou à quelques fonctions spécifiques

Les *special districts* sont des corporations publiques spécifiquement créées pour implanter et gérer des équipements et infrastructures (de transport, d'eau ou encore d'énergie) ou pour fournir des services particuliers (hospitaliers, culturels ou encore de protection contre les incendies) sur un territoire donné¹¹. Ils peuvent être constitués à l'initiative d'une ou plusieurs municipalités ou sans aucun lien avec une

8 En 2001, les médias du Québec ont largement cité le cas du Miami-Dade County comme étant un exemple de ce qui était appelé un mouvement de « défusion » aux États-Unis. Il faut noter qu'il s'agissait plutôt de « municipalisation » de certains territoires non municipalisés. Qui plus est, les municipalités ainsi constituées se voyaient dotées de pouvoirs fort limités comme c'est le cas pour l'ensemble des municipalités de ce *county*.

Soit dit en passant, l'accroissement du nombre de municipalités aux États-Unis s'explique largement par de telles municipalisations ainsi que par l'attribution d'un statut de municipalité au territoire de *townships*.

9 Cette situation diffère complètement de celle rencontrée au Québec, où les territoires non municipalisés (ou territoires non organisés [TNO]) se situent en périphérie du territoire occupé et ne comprennent que très peu de résidents.

10 Les régions métropolitaines sont généralement dotées de *councils of governments* (COG), des comités métropolitains de planification composés de représentants élus provenant de la majeure partie ou sinon des principales instances, locales ou autres, qui œuvrent sur le territoire de la région métropolitaine. Ces organismes ont pour mission de susciter des consensus relativement aux interventions à envisager face aux problèmes « interlocaux ». Les COG constituent des associations consultatives volontaires et ne constituent pas des gouvernements locaux. Soulignons que la présence d'une planification métropolitaine peut constituer une des conditions pour recevoir certaines contributions monétaires des gouvernements supérieurs. Selon Stephens et Wikstrom (2000, p. 25), de façon générale, la mise en place des COG a stimulé la coopération interlocale mais n'a pas réussi à induire une réforme significative de la gouvernance métropolitaine.

11 Certains auteurs les décrivent comme étant des « *ad hoc local governments* » (Stephens et Wikstrom, 2000, p. 129).

administration municipale. C'est ainsi que leur territoire peut comprendre une partie ou l'ensemble du territoire d'une municipalité, peut chevaucher des parties de plusieurs municipalités ou bien peut englober leurs territoires en entier.

Le financement des *special districts* peut notamment être réalisé par la tarification des services offerts ou par l'imposition d'une taxe foncière autonome. Les *special districts* dépensent environ 460 \$CA par habitant en moyenne. Entre 35 % et 40 % de leurs revenus proviennent d'autres administrations, dont la moitié du gouvernement fédéral (US Census Bureau, 2002).

La plupart des *special districts*, soit près de 92 %, n'ont qu'une seule fonction. Leur importance présente une grande variabilité : « [...] leurs revenus et dépenses peuvent être de l'ordre de quelques centaines de dollars comme dans le cas d'un district de gestion de cimetières au Kansas ou de plus de deux milliards de dollars comme dans le cas du Port Authority of New York and New Jersey » (Stephens et Wikstrom, 2000, p. 130).

Les *special districts* sont souvent simplement utilisés comme mécanisme de financement d'un équipement ou d'un service; c'est ainsi que 56 % d'entre eux ne compteraient aucun employé. Selon Stephens et Wikstrom, les limites imposées à leur pouvoir de taxation et à leur capacité d'émettre des obligations entraînent les municipalités, *townships* ou *counties* à créer des *special districts* pour financer des infrastructures. Le nombre de *special districts* serait beaucoup moins grand si les États réduisaient ces limitations ou leur fournissaient d'autres moyens de financement.

À l'inverse, certaines instances métropolitaines d'envergure, comme le Metro Portland (agglomération de Portland, Oregon) ou le Metropolitan Council of Twin Cities (agglomération Minneapolis–St-Paul, Minnesota), reconnues pour leur contribution significative à la gouvernance métropolitaine, sont considérés, du moins à des fins statistiques, dans la catégorie des *special districts*; il s'agit là de cas d'exception.

Deux grands types de gouverne

Les conseils d'administration (*governing boards*) de ces *districts* peuvent être composés de membres spécifiquement élus à cette fin ou bien de membres désignés par des conseils municipaux ou de *counties* ou encore par l'État.

Dans 48 % des cas, les membres des conseils des *special districts* sont désignés par les élus des municipalités qui forment le *district* ou par le gouverneur de l'État, tandis qu'ils sont directement élus au suffrage universel aux fins de la direction du *district* dans 52 % des cas. Les élections pour les postes de représentants aux *special districts* ont cependant un très faible taux de participation; un taux de 2 à 5 % serait ainsi considéré comme étant très bon!

Des fonctions très diversifiées

Les tableaux de l'Annexe 2 et de l'Annexe 3 nous fournissent un portrait de la répartition et de l'évolution des *special districts*. À l'échelle du territoire états-unien, les fonctions les plus fréquemment remplies par les *special districts* concernent la protection contre les incendies, l'approvisionnement en eau, le logement et le développement communautaire, le drainage et le contrôle des inondations, la conservation des sols et la protection des réserves d'eau ainsi que le traitement des eaux usées.

Notons que c'est à l'intérieur des régions métropolitaines que l'accroissement du nombre de *special districts* s'est davantage fait sentir au cours des dernières décennies. Précisons qu'il peut y avoir plusieurs *special districts* ayant chacun une fonction particulière et couvrant des territoires différents à l'intérieur d'une même région métropolitaine. Il ressort par ailleurs que, le nombre de *districts* multifonctionnels

augmente plus rapidement que celui des *districts* unifonctionnels, quoique ces derniers demeurent encore beaucoup plus nombreux.

Par rapport aux institutions locales du Québec

Il ressort ici que les *special districts* sont fort différents des nos institutions supralocales. Il s'agit d'une structure « à géométrie variable ». Dans certains cas, elle peut s'assimiler à une corporation « paramunicipale ». Lorsqu'elle émane de plus d'une municipalité, elle ressemble davantage à un organisme « intermunicipal » autonome qu'à une structure supramunicipale qui assumerait un rôle hiérarchique sur ses municipalités membres.

COMMENTAIRES

Il importe d'abord de retenir que, dans son ensemble, le système américain de gouvernements locaux est complexe et fragmenté et qu'il évolue de lui-même sans trop d'intervention de la part des États. Cette situation diffère de celle observée au Canada où les provinces jouent un rôle plus actif en matière d'organisation municipale (Blais et Desrochers, 2002).

En ce qui concerne les *counties*, notons que la diversité de leurs types de compétence ainsi que leur territoire couvrant généralement plusieurs municipalités en font un exemple intéressant de structure pouvant à la fois faire l'objet d'une décentralisation de responsabilités par les États et d'une délégation de responsabilités de la part des municipalités. Le cumul de ces compétences apparaît toutefois susceptible d'entraîner une confusion quant au partage des rôles des divers niveaux institutionnels en matière de services publics et de réglementation. Face aux services offerts par les *counties*, le citoyen est susceptible de ne pas pouvoir discerner si cette instance est pleinement responsable des services offerts ou si elle ne fait qu'administrer les politiques et programmes des gouvernements supérieurs. Notons que le rôle originaire des *counties* à titre d'agents des États a vraisemblablement fait en sorte que ces États ont moins mis l'accent sur la « déconcentration administrative », plusieurs services aux citoyens étant offerts par les institutions locales plutôt que par des bureaux régionaux des États.

Au Québec, et au Canada en général, les instances municipales exercent davantage des compétences « dévolues » en fonction d'une « décentralisation politique ». Elles sont aussi plus autonomes financièrement. Aux États-Unis, en plus d'exercer des compétences dévolues, les instances locales - les *counties* notamment - exercent beaucoup plus de compétences « déléguées » en fonction d'une « décentralisation fonctionnelle »¹², qui les rend mandataires des gouvernements supérieurs. Ces « mandats » donnent lieu à des transferts financiers. Ces délégations contribuent à accroître le volume de leurs activités, qui est globalement plus grand qu'au Canada, mais elle ne contribue donc pas à accroître leur autonomie législative et financière.

Relativement aux *special districts*, nous pouvons retenir que la formule présente une certaine souplesse. Cependant, ajoutée aux autres structures locales, la présence sur un territoire donné de plusieurs *special districts*, voués à des fonctions distinctes sur des parties de territoires différents¹³, n'offre pas au citoyen une perception très claire de la gouvernance locale de ce territoire et semble décourager sa participation.

De façon générale, la superposition de toutes ces structures n'est pas de nature à faciliter la cohérence des interventions à l'échelle locale. Par ailleurs, leur multiplication s'inscrit dans un contexte où les instances locales exercent un ensemble très varié de responsabilités. Par rapport à ce qui prévaut au Québec ainsi que dans les autres provinces canadiennes, cette situation implique des transferts gouvernementaux plus

12 Selon la terminologie reconnue (Lemieux, 1997, p. 18).

13 Avec, en plus, des types d'autorités et des mécanismes de financement différents.

importants et des moyens de financement supplémentaires. Il s'en suit à la fois un éparpillement des fonctions et une subdivision des mêmes assiettes fiscales entre les diverses instances locales et les États.

RÉFÉRENCES

BECQUART-LECLERCQ, Jeanne. 1988. *La démocratie locale à l'américaine*, Paris, PUF, 207 p.

BLAIS, Pierre et Monique DESROCHERS. 2002. *Interventions des provinces canadiennes en matière d'organisation municipale*, [En ligne], Observatoire municipal, Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, mai, 14 p.

http://www.mamsl.gouv.qc.ca/publications/obse_muni/interventions_des_provinces.pdf

(25 février 2005)

CHAMPAGNE, Éric. 2002. « Le nouveau régionalisme métropolitain aux États-Unis », *Organisations et territoires*, [En ligne], automne, p. 111-118.

http://www.uqtr.ca/screg/T_Champagne.pdf

(25 février 2005)

LEMIEUX, Vincent. 1997. *La décentralisation*, Québec, Les Éditions de l'IQRC, 129 p.

STATE OF CALIFORNIA. 2000. *Growth Within Bounds : Report of the Commission on Local Governance for the 21st Century*, [En ligne], Commission on Local Governance for the 21st Century, 122 p.

http://www.clg21.ca.gov/report_text.html#anchor1546670

(21 septembre 2001)

STEPHENS G. Ross et Nelson WIKSTROM. 2000. *Metropolitan Government and Governance : Theoretical Perspectives, Empirical Analysis and the Future*, New York, Oxford University Press, 198 p.

US CENSUS BUREAU. 2002. *Census of Governments*, [En ligne], décembre.

<http://www.census.gov/govs/www/estimate02.html>

(25 février 2005)

ANNEXE 1

INSTITUTIONS LOCALES AVEC AUCUN EMPLOYÉ « ÉQUIVALANT TEMPS COMPLET » (ETC)

Types d'institutions locales	Nombre d'institutions avec aucun ETC	% des institutions avec aucun ETC par rapport à l'ensemble de chacun des types
<i>Counties</i>	3	0,1 %
Municipalités	3 737	19,4 %
<i>Towns & Townships</i>	7 678	46,1 %
Nouvelle-Angleterre et région	320	7,7 %
Mi-Atlantique	7 358	59,8 %
<i>School Districts</i>	317	2,2 %
<i>Special Districts</i>	17 787	56,4 %
Total	29 522	34,8 %

Source : Stephens et Wikstrom, 2000, p. 129.

ANNEXE 2

TYPOLOGIE ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE *SPECIAL DISTRICTS* DE 1957 À 1992

	NOMBRE		ACCROISSEMENT	
	1957	1992	En nombre	En pourcentage
NOMBRE TOTAL	14 405	31 555	17 150	119,1 %
À l'intérieur de régions métropolitaines	3 180	13 614	10 434	328,1 %
À l'extérieur de régions métropolitaines	11 225	17 941	6 716	59,8 %
Agences avec une seule fonction	13 723	29 036	15 313	111,6 %
Agences avec plus d'une fonctions	682	2 519	1 837	269,4 %
NOMBRE SELON LE TYPE				
Transport par bateau et ports	105	235	130	123,8 %
Matières résiduelles	43	395	352	818,6 %
Aéroports	29	435	406	1 400,0 %
Distribution de gaz et d'électricité	97	461	364	375,3 %
Santé	223	584	361	161,9 %
Autoroutes	782	636	- 146	- 18,7 %
Hôpitaux	345	737	392	113,6 %
Bibliothèques	322	1 043	721	223,9 %
Parcs et espaces verts	316	1 156	840	265,8 %
Aqueduc et égout	144	1 344	1 200	833,3 %
Cimetières	1 107	1 628	521	47,1 %
Épuration des eaux usées	451	1 710	1 259	279,2 %
Approvisionnement en eau	787	3 302	2 515	319,6 %
Logement et développement communautaire	969	3 470	2 501	258,1 %
Protection contre les incendies	2 624	5 260	2 636	100,5 %
Ressources naturelles	5 543	6 228	685	12,4 %

Source : Stephens et Wikstrom, 2000, p. 132.

ANNEXE 3

SPECIAL DISTRICTS SELON LEURS TYPES DE FONCTIONS, 1992-2002

	1992	1997	2002
NOMBRE TOTAL DE SPECIAL DISTRICTS	31 555	34 683	35 052
<i>Special districts</i> unifonctionnels	29 036	31 965	31 877
<i>Special districts</i> multifonctionnels	2 519	2 718	3 175
SPECIAL DISTRICTS UNIFONCTIONNELS			
Services éducatifs			
Écoles	757	755	518
Bibliothèques	1 043	1 496	1 580
Services sociaux			
Hôpitaux	737	763	711
Services de santé	584	686	753
Assistance sociale		59	57
Transport			
Autoroutes	636	721	743
Transport aérien	435	476	510
Autres (y inclus des stationnements ainsi que du transport par bateaux et des ports)	235	207	210
Sécurité publique			
Protection contre les incendies	5 260	5 601	5 725
Environnement et logement			
Ressources naturelles			
– Drainage et contrôle des inondations	2 709	3 369	3 247
– Conservation des sols et des réserves naturelles en eau	2 428	2 449	2 506
– Autres ressources naturelles (y inclus irrigation et autres ressources)	991	1 165	1 226
Parcs et récréation	1 156	1 253	1 287
Logement et développement communautaire	3 470	3 469	3 399
Traitement des eaux usées	1 710	2 004	2 004
Gestion des matières résiduelles	395	482	455
Infrastructures d'utilité publique			
Approvisionnement en eau	3 302	3 409	3 405
Autres (production d'électricité, distribution de gaz et transport en commun [<i>public transit</i>])	461	470	485
Autres fonctions			
Cimetières	1 628	1 655	1 666
Développement industriel et financement hypothécaire (<i>mortgage credit</i>)	155	215	234
SPECIAL DISTRICTS MULTIFONCTIONNELS			
Ressources naturelles et approvisionnement en eau	131	1 384	102
Traitement des eaux usées et approvisionnement en eau	1 344	117	1 446
Autres	1 044	1 217	1 627

Source : US Census Bureau, *Census of Governments*, 1992, 1997, 2002.